

Lettre de Jules Guillaume à Paul-Henri Spaak (Paris, 15 octobre 1948)

Légende: Le 15 octobre 1948, Jules Guillaume, ambassadeur de Belgique en France, informe Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, de la position plutôt réticente du gouvernement britannique à l'égard de la proposition franco-belge de créer une Assemblée européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. Conseil de l'Europe, FD.D.B. Comité d'études pour l'Union européenne, FD.D.B.-01. Rétroactes diplomatiques sur le problème de l'Union européenne, FD-84.

La future Assemblée des pays occidentaux, N° 23.724 - P.10, N° d'ordre: 5.665. Paris: Ambassade de Belgique, 15.10.1948. 2 p.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jules_guillaume_a_paul_henri_spaak_paris_15_octobre_1948-fr-789c117d-9dd5-4c3c-9e82-cc7e083e1a65.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Jules Guillaume à Paul-Henri Spaak (Paris, 15 octobre 1948)

Ambassade de Belgique

Paris, le 15 octobre 1948

Le Baron J. GUILLAUME
Ambassadeur de Belgique en France,

à

Monsieur P.H. SPAAK
Ministre des Affaires Etrangères - BRUXELLES

Comme vous le savez, Monsieur le Premier Ministre, le Gouvernement britannique s'est montré assez réticent au sujet de la proposition franco-belge relative à la réunion préliminaire concernant une future Assemblée des pays occidentaux.

M. BEVIN a profité de son séjour à Paris pour en s'entretenir avec M. SCHUMAN. Le Ministre anglais s'est à nouveau montré partisan de ce projet mais il a lancé une nouvelle idée - celle d'un groupement des pays de l'Europe occidentale - non pas par l'intermédiaire des Parlements mais par celui des Gouvernements.

La forme que prendrait ce rapprochement des pays est encore très vague et M. BEVIN a souligné qu'elle devrait probablement le rester en raison de la mentalité anglaise et du fait qu'en Angleterre il n'y a pas de lois écrites pour les points les plus fondamentaux et que ses compatriotes seraient assez surpris de voir trop de précision apportée à cette organisation.

D'après l'idée anglaise, les pays intéressés auraient entre eux un lien comparable à celui qui unit les pays du Commonwealth anglais, à l'exception toutefois qu'il y aurait un organisme permanent, alors que les pays de l'Empire britannique n'ont que des réunions annuelles.

M. BEVIN insiste sur l'opportunité qu'il y aurait à commencer par un rapprochement au stade des Gouvernements plutôt que de commencer par un Parlement dont les droits et les responsabilités seraient difficiles à définir.

Le Gouvernement français n'élèvera, je pense, que peu d'objections au projet de M. BEVIN; ce que l'on veut avant tout, m'a-t-on dit, c'est d'agir vite et cela dans le but d'incorporer sans retard l'Allemagne de l'Ouest dans le bloc occidental. On estime ici que ce serait une grave erreur de ne pas profiter de la mentalité allemande actuelle et, de plus, on craint que le réveil du nationalisme, qui se manifeste parmi la jeunesse allemande, ne prenne une forme défavorable, alors qu'il pourrait peut-être être dirigé vers la coopération de l'Europe de l'Ouest.

M. Bevin a fait remarquer à M. Schuman que le projet qu'il lui soumettait n'avait pas encore été approuvé par son propre Gouvernement, auquel il allait le proposer ces jours-ci.

Aucune nouvelle n'est arrivée à Paris quant à la réaction des collègues de M. Bevin, mais on suppose que le Ministre des Affaires Etrangères britannique proposera la suggestion qu'il a faite à M. Schuman, à la prochaine réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Pacte de Bruxelles, qui doit se tenir à Paris, le 25 de ce mois.

(s) Guillaume